



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le treize juin deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Fabienne RAMOND à Bernard RAMOND, Joëlle BENALET à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-095	Environnement Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC) – Participation de la Commune à l'Appel à projet lancé par l'office Français de la Biodiversité – Demande de subvention à l'OFB
-----------------------------	---

VU la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ;

VU l'appel à projet 2024 lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dédié aux Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Lambesc de s'engager dans l'élaboration d'un Atlas de biodiversité communale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Atlas de la biodiversité communale (ABC) ont été initiés par le ministère en charge de l'Environnement en 2010. En janvier 2021, l'Office français de la biodiversité (OFB) poursuit la dynamique engagée et lance un nouvel appel à projets visant à financer des ABC. L'année 2024 bénéficie d'un taux de subvention majorée à 80%.

Un Atlas de la biodiversité communale est une démarche engagée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné.

Le dispositif est articulé autour de 3 axes clés :

- La connaissance – réaliser un diagnostic écologique scientifique et spatialiser les enjeux de biodiversité sur le territoire communal ;
- La mobilisation – sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens aux enjeux de biodiversité, et les impliquer dans leur quotidien (par des ateliers de concertation, et des opérations de sciences participatives) ;
- L'action – mettre en œuvre des politiques communales en faveur de la biodiversité.

Si l'ABC est l'occasion d'inventorier les espèces et d'évaluer la qualité des habitats naturels sur un territoire donné, il est aussi l'opportunité de mobiliser l'ensemble des acteurs d'une commune en faveur de la préservation du patrimoine naturel (élus et services techniques, acteurs économiques locaux et agriculteurs, associations et fédérations, établissements scolaires, habitants...). Il s'agit de sensibiliser les acteurs locaux et de favoriser leur appropriation des enjeux de biodiversité propres au territoire, mais également de les concerter en tenant compte des autres enjeux socio-économiques (notamment, identification des activités locales et de leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité).

L'ABC est un des outils de financement des démarches communales en faveur de la biodiversité. Dans la mesure où il aboutit à l'élaboration d'une carte des enjeux écologiques sur le territoire et à la formalisation d'un plan d'actions post-ABC, c'est également un outil d'aide à la décision et à la planification intéressant pour les collectivités.

Ces deux livrables obligatoires répondent à la vocation du dispositif : intégrer les enjeux liés à la biodiversité de façon transversale dans les actions et stratégies communales (politiques publiques, documents d'urbanismes, gestion d'espaces, incitation auprès des particuliers et entreprises...), et préserver et valoriser le patrimoine naturel local.

Aujourd'hui, la commune de Lambesc, souhaite intégrer plus fortement les enjeux de biodiversité dans son projet de territoire à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale. La commune est consciente de sa responsabilité à l'égard de la biodiversité à l'échelle de son territoire mais aussi du lien qui doit s'opérer avec les communes voisines (corridors écologiques notamment).

La commune de Lambesc a une superficie de 65km² dont plus des 2/3 sont des espaces naturels et ruraux. La commune présente une diversité de paysage tels que des paysages collinaires typiques de milieux méditerranéens provençaux, des zones de pelouses sèches, des falaises, des tronçons de végétation rivulaire et des espaces agricoles ouverts, qui offrent des milieux favorables à de nombreuses espèces. L'espace urbain et périurbain n'est jamais complètement isolé du milieu naturel.

Les objectifs de l'ABC seront les suivants :

- Réaliser un diagnostic et cartographier les enjeux de biodiversité sur le territoire de la commune,
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les professionnels, les citoyens, les enfants et jeunes de la commune aux enjeux de la biodiversité sur la commune,
- Elaborer un plan d'action post ABC.

Ces objectifs concernent en particulier les espaces péri-urbains naturels et agricoles, avec un focus sur les éléments agro-éco-paysagers linéaires (haies, talus, roubines, arbres, mares).

Ainsi, il est sollicité l'appui de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de mener à bien cet ABC, à travers une candidature à l'appel à projet ABC 2024.

Le montant prévisionnel du projet est estimé à 54 961 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets proposé par l'Office français de la biodiversité (OFB), la commune souhaiterait bénéficier d'une aide de 31 961 €, correspondant à 80 % du coût des dépenses éligibles et correspondant à 58 % du coût total dépenses non éligibles incluses (coût de personnel municipal permanent affecté au projet).

La part d'autofinancement du projet sera de 22 992 € HT.

Cette démarche ambitieuse sera déployée au cours des 3 prochaines années de 2025 à 2027, à compter du mois de janvier 2025.

La réussite du projet dépendra de l'adhésion de chacun : agents publics, acteurs socio-économiques, habitants... Des outils de communication, des ateliers pédagogiques, des expérimentations et des livrables seront développés tout au long de l'élaboration de cet Atlas. Cette initiative d'avenir devra se bâtir avec différents partenaires. Il est proposé que l'ABC de la commune de Lambesc soit accompagné par un partenaire associatif : la LPO PACA.

Cette démarche s'inscrit également dans la continuité du projet engagé par la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers un Atlas métropolitain de la biodiversité. La commune pourra capitaliser sur les résultats de l'Atlas métropolitain de la biodiversité, et notamment sur les données brutes à la maille communale collectées et exploitées dans ce cadre.

Par la suite, la commune souhaite continuer à faire vivre l'ABC à travers d'actions concrètes pour la biodiversité. C'est pourquoi l'ABC constituera une étape vers la démarche de labellisation "territoire engagé pour la nature" (TEN) dans laquelle la commune s'engagera également à l'avenir.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

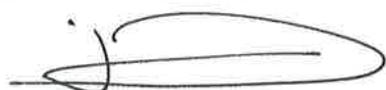
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale » publié par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en 2024, afin d'engager la Ville dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale
- **APPROUVE** le plan de financement envisagé pour ce projet à hauteur de 54 961 € HT pour lequel la commune sollicitera toutes les aides nécessaires et qui sera retranscrit dans les budgets des années 2025 à 2027 de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet
- **DESIGNE** la LPO PACA comme son prestataire environnement sur la procédure ABC dans la continuité de l'accompagnement au montage du dossier de candidature financé par la Métropole Aix-Marseille Provence
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240619-DB_2024_095-DE